

2012/5080 - Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de la "Fondation Armée du Salut - Etablissement de Lyon" (siège : 60, rue des frères Flavien - 75976 Paris Cedex 20), d'un ensemble immobilier comprenant quatre logements situés 8, rue Pasteur à Lyon 7e - El 07042 (Direction de l'Action Sociale -) (BMO du 10/12/2012, p. 2873)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable de la Commission Monsieur le Maire, pour cette convention avec l'Armée du Salut afin de mettre à disposition 4 logements de la Ville de Lyon dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif veille sociale pour l'hiver.

M. LE MAIRE : Monsieur David, comme vous n'y voyez plus très bien, dois-je prévoir dans les dépenses supplémentaires, l'installation d'un projecteur à votre place ?

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Cette délibération nous propose de libérer un ensemble immobilier, propriété de la Ville, comprenant 4 logements disponibles au bénéfice de l'Armée du Salut dans du « plan grand froid ».

Rien à redire sur cette mise à disposition temporaire. Il est normal que la Ville se mobilise pour permettre à chacun –ou presque- de trouver un toit en ces nuits glaciales quand le manque de places d'hébergement d'urgence est criant.

Ce qui nous interpelle, c'est d'apprendre au détour de cette délibération, que la Ville a des appartements vacants. Pourquoi et combien en dénombrez-vous dans cette situation sur toute la Ville ? A l'heure où la Ministre Cécile Duflot se mobilise sur la question des logements vacants, publics et privés, vous devriez pouvoir nous répondre.

Quelle connaissance avez-vous du patrimoine immobilier de la Ville ? On sait qu'il est immense (autour de 2 millions de m²), hétéroclite et dispersé aux quatre coins de la commune. Mais avez-vous un inventaire à jour de ce patrimoine ? On a lu qu'une mise à jour était prévue pour 2012, où en êtes-vous ?

Le patrimoine immobilier est un actif qui a une valeur. Il a aussi un coût induit par la propriété et le fonctionnement de ces bâtiments raccordés aux réseaux. A ces dépenses, peut s'ajouter un manque à gagner lorsque par exemple un local n'est utilisé qu'une seule fois par semaine par une association.

Il ne serait pas indécent de demander à certaines de partager les locaux mis à leur disposition. Il faut faire comprendre que la mise à disposition des locaux n'est pas un droit. C'est une aide de la Ville qui a un coût.

L'immobilier est une marge de manœuvre essentielle en dépense. C'est un levier à ne pas négliger en ces temps de disette budgétaire. Il y a là des économies à réaliser. Il faut aujourd'hui une vraie stratégie patrimoniale. On se souvient tous de l'échec des cessions d'immeubles à Grôlée. Cet épisode malheureux pour les finances de la Ville a révélé une importante carence de gestion.

Qu'avez-vous fait depuis ? La gestion dynamique du patrimoine ne passe pas uniquement par des cessions. Le regroupement de surfaces et l'amélioration de l'usage sont parfois plus payants d'une cession. Nous attendons un inventaire précis de ce patrimoine.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)